



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean Thifault, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Madame Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin – Suivi budgétaire
- 5- MRC du Granit - Retrait de la compétence de Prévention incendie
- 6- Embauche – Opérateur journalier
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

### **1- Ouverture de la séance extraordinaire**

La séance est ouverte à 19 h 05.

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

Une modification est apportée à l'ordre du jour.

- Retrait du point 6

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **3- Période de questions**

Aucune question n'a été adressée au conseil.

### **4- Réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin – Suivi budgétaire**

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la rue des Cèdres nécessite des travaux sous la route 161;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec refuse la fermeture complète de la 161, ce qui oblige à effectuer les travaux en demi-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les frais supplémentaires occasionnés par le travail en demi-chaussée n'étaient pas prévus au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en demi-chaussée implique un chemin de détour dans le stationnement de l'épicerie du village;

CONSIDÉRANT QUE peu d'options s'offrent à la Municipalité pour connecter la canalisation de la rue des Cèdres à celle de la route 161;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dépenses imprévues, comme l'achat d'eau potable et l'extraction de matériaux contaminés, engendreront des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses supplémentaires amèneront des dépassements de coût d'environ 55 000\$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement 1188 sur la gestion contractuelle, les dépassements de coûts de 15 000\$ et plus doivent être autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les nouvelles dépenses, les coûts des travaux ne dépassent pas le montant de dépense autorisé au règlement d'emprunt no 1191, soit 1 798 000\$;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

D'AUTORISER l'entrepreneur Cité Construction à effectuer les travaux de connexion de la canalisation sous la route 161 en demi-chaussée;

D'AUTORISER le directeur général secrétaire-trésorier et le chef des travaux publics à procéder à l'achat d'eau potable lorsque la quantité d'eau est faible dans les réservoirs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à compenser, s'il y a lieu, l'épicerie du village pour les pertes financières occasionnées par la fermeture du stationnement et de refaire l'asphalte du stationnement après les travaux.

2021-10-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **5- MRC du Granit – Retrait de la compétence de Prévention incendie**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est assujettie à la compétence de Prévention incendie de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rejoint la Régie des rivières le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des rivières offrira aux municipalités membres le service de prévention incendie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.1 du Code municipal permet à une municipalité locale de se prévaloir de son droit de retrait à ladite compétence;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la Prévention incendie;

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit par courrier recommandé.

2021-10-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **6- Embauche – Opérateur journalier**

Point retiré

#### **7- Période de questions**

Aucune question n'a été adressée au conseil.

#### **8- Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 17.

2021-10-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet  
Mairesse

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier